



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

## AVIS PUBLIC TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 15 février 2022 à 16h45.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Services administratifs – Madame Jessica-sara Leblanc – Commis de bureau / réceptionniste - Embauche
3. Projet « Les commémorations du centenaire de Val-Morin » dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine » - Demande d'autorisation pour conclure un accord de subvention
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Banque nationale du Canada – Ajout d'un signataire autorisé
6. Parole aux contribuables
7. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 11<sup>e</sup> jour de février 2022.

Caroline Nielly  
Directrice générale  
et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 11 février 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 11 février 2022.

Caroline Nielly  
Directrice générale et  
greffière-trésorière